taille dans l'armée ont été modifiées à plusieurs reprises, et dernièrement en 1882.

Voici le tableau des limites de taille pour chaque arme, sauf les exceptions stipulées relativement aux ouvriers ou aux hommes ayant des aptitudes spéciales.

Arme.	Minimum.	Maximum.
Infanterie de ligne. Zouaves. Chasseurs à pied. Tirailleurs algériens	1.54	»
Cuirassiers	1.66	1.75
Dragons	1.60	1.66
Spahis	1.56	1.67
Chasseurs d'Afrique	1.54	1.62
Cavaliers de remonte. Chasseurs. Hussards	1.54	1.60
Ecole d'application de cavalerie	1.54	»
Artillerie, 5/10 du contingent	1.66	»
Artillerie, 3/10 du contingent	1.64	»
Artillerie, 2/10 du contingent	1.60	»
Génie	1.66	»
Ouvriers militaires de chemins de fer	1.66	»
Train des équipages	1.62	»
Sections d'ouvriers et commis. Infirmiers militaires	1.54	»

On a donc cessé de rechercher les hommes de haute taille pour la cavalerie, et on a même assigné une limite supérieure de taille pour toutes les armes à cheval, afin de ne pas charger les chevaux outre mesure.

— *Statistique.* M. Jacques Bertillon a publié, en 1885, sur la taille (v. « Revue scientifique », 1885, et *Dictionnaire des sciences médicales*), un travail intéressant dont nous extrayons la carte suivante,

Les chiffres qui ont servi à construire cette carte sont ceux des années 1848 à 1867. L'auteur a d'ailleurs pu se convaincre, en étudiant successivement vingt recrutements successifs (1848-1867), que les écarts d'une année à l'autre sont extrêmement faibles. La carte de M. J. Bertillon a été dressée d'après la taille moyenne ou dominante, et non d'après la fréquence des petites tailles, comme l'avaient été celles du comte d'Angeville, de Boudin, de Broca. Cette base paraît excellente ; car dans un bon nombre de départements les tailles se groupent très nettement autour d'une taille moyenne qui semble être le type, ainsi que le montre le tableau suivant, se rapportant à la Creuse, et indiquant comment se répartissent, au point de vue de la taille, 100 conscrits pris au hasard :

TAILLE.	NOMBRE de conscrits sur 100.
Moins de 1m,56	7
De 1m,560 à 1m,569	3
De 1m,570 à 1m,597	10
De 1m,598 à 1m,624	15
De 1m,625 à 1m,651	**22**
De 1m,652 à 1m,678	16
De 1m,679 à 1m,705	13
De 1m,706 à 1m,732	7
De 1m,733 à 1m,759	4
De 1m,760 à 1m,786	2
Plus de 1m,787	1

Ainsi, dans la Creuse, le type moyen est compris entre 1m,625 et 1m,651. Dans un grand nombre de départements, les tailles ne se groupent pas autour d'un type unique, mais autour de deux types. C'est ce qui se présente surtout dans le N.-E., ainsi que l'avaient déjà remarqué Bertillon père et Broca.

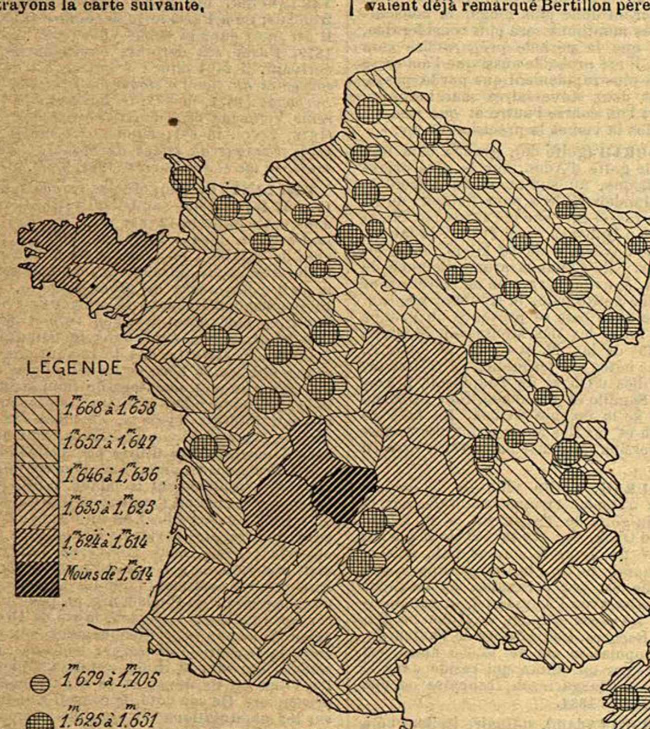

Le département du Doubs peut servir d'exemple :

TAILLE.	NOMBRE DE CONSCRITS sur 100	
	1858-1862	1863-1867
Moins de 1m,56	4	3
de 1m,560 à 1m,569	1	1
de 1m,570 à 1m,597	7	7
de 1m,598 à 1m,624	13	13
de 1m,625 à 1m,651	**18**	**19**
de 1m,652 à 1m,678	13	13
de 1m,679 à 1m,705	**18**	**19**
de 1m,706 à 1m,732	13	13
de 1m,733 à 1m,760	8	7
de 1m,761 à 1m,787	3	2
de 1m,788 à 1m,814	1	2
plus de 1m,815	1	1

Cette coexistence de deux types est figurée sur la carte par les doubles écussons circulaires à teintes différentes; deux cercles égaux indiquent la fréquence à peu près égale de deux types comme dans le Doubs; un cercle plus grand indique la prédominance du type correspondant, comme dans le Pas-de-Calais.

A ces indications il convient de joindre les conclusions de l'auteur :

« 1° Il existe dans tout le N.-E. de la France deux types de taille : l'un supérieur à 1m,69, l'autre de 1m,64 environ.

« 2° Il n'est pas impossible que la coexistence de deux types soit due à la coexistence de deux populations inégalement heureuses, l'une relativement riche et bien portante, l'autre malheureuse ou maladive.

« 3° Mais l'explication la plus vraisemblable de la coexistence de ces deux types est celle qui se rattache à la théorie de Broca. Ce serait à la persistance des deux races qui composent la nation française qu'il faudrait alors l'attribuer. Si l'on admet cette explication, on remarquera que les Kimris, race sans doute conquérante, ont dû envahir la Gaule en suivant le cours des grandes rivières, à savoir le cours de la Saône et le cours de la Loire. Or, justement les départements qui présentent deux types de taille sont ceux qui bordent ces deux fleuves. »

****TAILLIAR** (Eugène-François-Joseph), magistrat et écrivain français, né à Douai le 7 avril 1803. — Il est mort dans la même ville le 8 juillet 1878.

*** TAINE** (Hippolyte-Adolphe), philosophe et écrivain français, né à Vouziers (Ardennes) le 21 avril 1828. — Après avoir une première fois échoué à l'Académie française, où il se présentait en concurrence avec Henri Martin, le 13 juin 1878, il a été élu le 14 novembre de la même année, en remplacement de M. de Loménie. Il a prononcé son discours de réception, auquel M. J.-B. Dumas a répondu, le 15 janvier 1880. Depuis *l'Ancien Régime* (1875, in-8°), qui est le premier volume du grand ouvrage entrepris par l'auteur sous le titre général de : *Origines de la France contemporaine*, il a publié, pour y faire suite, trois volumes consacrés à la Révolution : *l'Anarchie* (1878, in-8°); *la Conquête jacobine* (1882, in-8°) ; *les Gouvernements révolutionnaires* (1884, in-8°). Nous avons consacré une analyse spéciale à ces remarquables études (v. RÉGIME [ANCIEN] et RÉVOLUTION). Il nous reste à dire un mot de la méthode de M. Taine comme historien, méthode qu'il a créée et dont lui seul très probablement est apte à se servir, tant elle est difficile. C'est une méthode à la fois analytique et psychologique qu'il a exposée avec sa lucidité ordinaire dans son discours de réception à l'Académie. « Ordinairement nous mettons des titres abstraits à nos livres d'histoire : Histoire de la littérature ou de l'art, Histoire de la diplomatie, du droit public, de la philosophie, Histoire de France au XVIIIe siècle; ce sont là des abstractions et il ne faut pas qu'elles nous cachent les choses. Qu'y a-t-il en France au dix-huitième siècle? vingt millions de vies, vingt millions de fils qui s'entre-croisent et font une trame. Cette trame immense, aux innombrables nœuds, nulle mémoire, nulle imagination n'est capable de se la représenter exactement tout entière. D'ailleurs, nous n'en avons plus que des débris, quelques lambeaux décolorés, quelques fragments épars, et pourtant elle est le véritable objet de l'histoire; l'historien ne travaille que pour la recomposer: s'il renoue les morceaux des fils apparents, c'est pour y rattacher les myriades de fils disparus. Dans son esprit comme dans la nature, la première place appartient aux multitudes inconnues. Tant de créatures humaines qui ont vécu, qui ont peiné, qui sont mortes et n'ont laissé de traces après elles qu'un nom inscrit sur le registre d'une paroisse, qui étaient-elles? Comment ramener un rayon de lumière sur cette foule que l'ombre a recouverte et qui semble être pour toujours descendue dans les gouffres de l'oubli? Par bonheur, autrefois comme aujourd'hui, dans la société il y avait des groupes, et, dans chaque groupe, des hommes semblables entre eux, nés dans la même condition, formés par la même éducation, conduits par les mêmes intérêts, ayant les mêmes besoins, les mêmes goûts, les mêmes mœurs, la même culture et le même fond. Dès que l'on en voit un, on voit tous les autres; en toute science, nous étudions chaque classe d'objets sur des échantillons choisis. Il ne s'agit donc que de retrouver des échantillons de l'homme et de la femme au dix-huitième siècle et de les retrouver à tous les degrés de l'échelle sociale, c'est-à-dire de prendre les figures distinctes et principales, celles qui par leur banalité ou leur relief peuvent servir de moyenne ou de type : ici le prince du sang, le grand seigneur de cour, le prélat, le parlementaire, le financier et l'intendant; là le gentilhomme de campagne, le curé, l'employé, l'avocat, le marchand; plus loin le petit laboureur propriétaire, le métayer, l'artisan et enfin le gueux demi-mendiant demi-bandit. Trois ou quatre exemples suffiront pour reconstituer chacune de ces figures; mais il faut qu'ils soient copieux et minutieux ; tous les détails, tous les accessoires, tous les alentours sont requis. Car la vie d'un homme ne se compose pas seulement des événements notables que racontent les mémoires ordinaires : elle est la série continue de toutes les sensations, pensées, sentiments, actions grandes et petites, qui ont rempli ses journées depuis sa naissance jusqu'à sa mort. »

On voit par là que M. H. Taine se préoccupe avant tout de l'histoire sociale et quelles investigations de tous genres, matérielles, morales, psychologiques, il exige. On se rend compte en même temps des résultats divers auxquels il est arrivé en appliquant cette méthode à tous les sujets qu'il a voulu étudier. S'il a si bien réussi à reconstituer dans tous ses détails la France de l'ancien régime, il n'a pas été aussi heureux avec la Révolution, dont l'esprit a échappé à sa pénétrante analyse; il a accumulé dans ses trois gros volumes une multitude de documents résultants de son enquête, tracé une quantité considérable de portraits, étudié à la loupe, comme un anatomiste, une foule d'individualités, des grands premiers rôles aux plus infimes jacobins de province ou de village, rassemblé une masse touffue de menus faits et d'épisodes accessoires; mais si l'on n'avait, pour le compléter, Thiers, Louis Blanc et Michelet, on ne saurait point par lui ce qu'a été dans son ensemble la Révolution. A mesure que ces études paraissaient et soulevaient de violentes critiques de la part des républicains, les royalistes et les bonapartistes les accueillaient avec enthousiasme, heureux de voir démolir d'une main si puissante, et souvent à très bon droit, la légende révolutionnaire. La suite de l'ouvrage, dont les premiers chapitres ont paru dans la « Revue des Deux Mondes » (1888), et qui montre que M. Taine n'est pas plus pour Napoléon que pour Robespierre, lui a valu à son tour les anathèmes de ceux qui l'accablaient d'éloges. C'est au moins la preuve de la sincérité de l'auteur, qui n'écrit que pour la satisfaction de sa conscience et non pour celle des partis.

TAIT (Peter-Guthrie), mathématicien anglais, né à Dalkeith (Ecosse) le 28 avril 1831. Il fit ses études à Edimbourg et à Cambridge, et devint, en 1854, professeur de mathématiques à Queen's College (Belfast), d'où il passa à Edimbourg comme professeur de philosophie naturelle. Il a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Dynamique moléculaire* (1856); *Eléments de philosophie* (1863); *Quaternions* (1867), traduit en français sur la 2e édition, sous le titre de *Traité élémentaire des quaternions* (1882-1884, 2 vol. in-8°); *Thermo-dynamique* (1868); *Récents progrès de la science physique* (1876); *Chaleur et lumière* (1884); *Propriétés de la matière* (1885). On lui doit, en collaboration avec le professeur Balfour Stewart, un écrit qui a fait grand bruit, *l'Univers invisible* (1875). Cet ouvrage, auquel nous avons consacré un article, a été traduit en français (1883, in-8°).

*** TAÏTI, TAHITI** ou **OTAHITI**, île de l'archipel de la Société (océan Pacifique). — Les établissements français de l'Océanie comprennent actuellement : 1° les îles de la *Société*, dont la principale est Taïti; 2° les îles *Pomotou* ou *Touamoutou*; 3° les îles *Toubouaï*; 4° l'île de *Rapa*; 5° l'archipel des *Marquises*; 6° l'archipel *Gambier*.

Le roi Pomaré ayant cédé à la France en 1880 tous les territoires dépendant de la couronne de Taïti, c'est-à-dire les îles de la Société, les Touamotou et les Toubouaï, et la loi du 30 décembre de la même année ayant ratifié cette cession, toutes ces îles sont devenues colonies françaises, et tous les anciens sujets du roi de Taïti ont obtenu de plein droit la nationalité française. Quant à l'île de Rapa, aux Marquises et aux Gambier, elles avaient été de tout temps annexées et les indigènes qui les habitaient étaient nécessairement sujets français. L'organisation administrative des établissements de l'Océanie fut modifiée par le décret du 5 juillet 1881, qui institua : un gouverneur, assisté d'un directeur de l'intérieur, d'un chef du service judiciaire et d'un conseil d'administration. Ce dernier, délibérant sur des questions de finances, s'adjoignait un conseil colonial, composé de 12 membres, dont 6 élus par les Européens et 6 par les indigènes de Taïti et de Moorea. Deux décrets en date du 28 décembre 1885 établirent sur des bases plus larges et plus stables le régime colonial. Aux termes de ces décrets, la haute administration et le commandement général sont confiés à un gouverneur, qui a sous ses ordres immédiats, pour diriger les différentes parties du service, un directeur de l'intérieur, un chef du service judiciaire, un chef du service administratif, un trésorier payeur, un chef du service de santé. Ses pouvoirs militaires et administratifs sont strictement déterminés, ainsi que ceux des divers chefs de service. Il préside le conseil privé, composé du directeur de l'intérieur, du chef du service judiciaire, de deux conseillers privés nommés parmi les citoyens français domiciliés dans la colonie depuis cinq ans. Un conseil général intervient dans le contrôle administratif de la colonie; il comprend : 18 membres, répartis entre les cinq circonscriptions de Papéiti (4 conseillers), de Taïti et Moorea (6 conseillers), des Marquises (2 conseillers), des Touamotou (4 conseillers), des Gambier (1 conseiller), des Toubouaï et de Rapa (1 conseiller).

L'ensemble des établissements français de l'Océanie comprend, abstraction faite de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, 104 îles, d'une superficie de 3.660 kilom. carrés, et une population de 25.000 âmes. L'importance de ces possessions est moins dans leur étendue et le chiffre de leur population que dans leur situation maritime et dans les ressources qu'elles offrent à la colonisation.

TAJANI (Diego), avocat et homme politique italien, né dans la province de Palerme en 1825. Reçu avocat en 1855, il se chargea de la défense de Nicotera, impliqué dans une des nombreuses conspirations qui éclatèrent contre les Bourbons de Naples et il dut se retirer à Turin. Il entra alors dans la magistrature, devint successivement substitut du procureur général d'Aquila, de Catanzaro et enfin, de 1868 à 1871, procureur général à Palerme; mais il dut donner sa démission par suite d'un conflit avec l'autorité préfectorale. Dans ces différentes situations il se montra le champion ardent de l'unité italienne. En 1871, il fut élu député d'Amalfi et constamment réélu aux scrutins qui suivirent. D'idées très avancées confinant presque au républicanisme, il se fit vite une grande place à la Chambre, et entra comme ministre de la Justice dans le cabinet Depretis, qui dura de décembre 1878 à juillet 1879. Il reprit le même portefeuille dans le nouveau cabinet Depretis de juin 1885 à avril 1887; ses deux passages au ministère furent signalés par d'heureuses

réformes. Entre autres causes qui firent du bruit et dont M. Tajani fut chargé, il faut citer la défense de la comtesse Lambertini contre les héritiers du cardinal Antonelli.

***TALABOT** (Paulin-François), ingénieur et homme politique français, né à Limoges (Haute-Vienne) le 18 août 1799. — Il est mort à Paris le 20 mars 1885. Depuis 1870 M. Talabot s'était complètement retiré de la vie politique et se renfermait dans ses fonctions de directeur du chemin de fer du Midi.

TALANDIER (Pierre-Théodore-Alfred), homme politique français, né à Limoges en 1822. — Il est mort à Paris le 3 mars 1890. Il avait été réélu député à Sceaux en 1881; mais il ne s'était point représenté aux élections du 4 octobre 1885.

TALAZAC (Jean-Alexandre), artiste lyrique français, né à Bordeaux (Gironde) le 16 mai 1853. Dès l'âge de six ans il fut admis à la maîtrise de l'église Notre-Dame de Bordeaux, où il se fit remarquer par ses dispositions musicales. Il entra vers treize ans comme employé dans une maison de commerce, et y resta jusqu'en 1874. M. Sarreau, professeur à l'école Sainte-Cécile de Bordeaux, frappé de sa belle voix de ténor, lui donna les premières leçons et le prépara au Conservatoire de Paris, où il fut reçu le premier en 1875. Il y eut pour maîtres Bax, Mocker et Obin, et sortit avec les trois premières nominations aux concours de 1877. Pendant le cours de ses études, il chanta aux concerts Pasdeloup du Cirque *la Damnation de Faust*, qu'il reprit postérieurement aux concerts Colonne. Engagé à l'Opéra-Comique à sa sortie du Conservatoire, M. Talazac débuta le 20 avril 1878 dans *la Statue* de Reyer, ouvrage dans lequel il se classa du premier coup parmi nos meilleurs chanteurs. Ses principales créations à ce théâtre appartiennent aux pièces suivantes : *Jean de Nivelle* de Delibes, *les Contes d'Hoffmann* d'Offenbach, *Manon* de Massenet, *Lakmé* de Delibes, *Diana* de Paladilhe, *Une nuit de Cléopâtre* de Victor Massé, *Egmont* de Salvayre et *le Roi d'Ys* (1888). Il a été également très applaudi dans les reprises de *Roméo et Juliette*, de la *Flûte enchantée*, de *Richard Cœur de Lion*, etc. En 1889, il a interprété à l'Opéra-Italien de Paris le rôle de Nadir dans *I Pescatori di perle*. Enfin, M. Talazac a paru sur les théâtres de Bruxelles, Lisbonne, Madrid et Londres.

**** TALHOUËT-ROY** (Auguste-Elisabeth-Joseph BONAMOUR, marquis DE), homme politique français, né à Paris le 11 octobre 1819. — Il est mort à Lude (Sarthe) le 10 mai 1884. Il ne s'était pas présenté aux élections de 1882.

*** TALIEN** (Emile-Eugène LAURENT, dit), acteur français, né à Bourges (Cher) le 28 juin 1834. — Il est mort à Saint-Maurice (Seine) le 27 octobre 1887. Il faut citer parmi ses créations, à l'Odéon, depuis 1873 : Decquevilly du *Petit Marquis*, le comte de Livron de *Robert Pradel*, le duc d'Alcala de *Un drame sous Philippe II* (1875); Renato du *Grand Frère* (1876); Lycomède de *Déidamia*, Ladislas IV de *l'Hetman* (1877); Louis XV de *Joseph Balsamo* (1878). Devenu directeur de Cluny, il parut dans le père Remy de *Claudie* et dans *Jarvis, l'honnête homme*, qui sont, avec Mathis du *Juif polonais*, ses trois meilleurs rôles; puis il créa le colonel Morden de *la Fille de Lovelace*, drame posthume de Laferrière (1881). Malgré son activité et son intelligence, il ne réussit point dans son exploitation et se vit forcé de céder son bail. Il entra dès lors à la Gaîté, où il aborda différents rôles d'une façon tout à fait remarquable, notamment : le Caïmand de *Quatre-Vingt-Treize*, l'abbé Faria de *Monte-Cristo*, Dolé de *la Criminelle* (1882); Crillon de *la Belle Gabrielle*, Mourad du *Roi des Grecs* (1883); Ribeira des *Pirates de la Savane*. Sous la direction de M. Debruyère, il interpréta encore avec talent Christian de *Myrtille*, de Lacome (1885). Atteint d'une grave maladie, il se retira, après s'être adonné au professorat, à l'asile de Vincennes, où il ne tarda pas à succomber. On lui doit, en collaboration, un drame en cinq actes et sept tableaux, *Vendredi 13*, qui fut représenté à Beaumarchais le 17 mai 1884.

***TALLANDIERA** (Marie-Amélina DUBREUIL, dite), actrice française, née à Blois en 1846. — Elle est morte à Cannes le 30 mai 1878. Elle répétait, à la Porte-Saint-Martin, Fantine des *Misérables*, lorsque, atteinte de la phtisie, comme le personnage de la pièce, elle dut renoncer au théâtre. Elle avait obtenu auparavant un bien vif succès à l'Ambigu, sous les traits d'Elisa de *la Case de l'oncle Tom*. Ce fut de toutes ses incarnations la plus brillante.

TALY s. m. (ta-lî — mot indou). Amulette représentant les parties sexuelles de l'homme et de la femme, et qui se donne en cadeau de noces aux jeunes mariées, dans l'Inde : *Les jésuites toléraient le* TALY; *les capucins voulurent le remplacer par une médaille bénite.*

**** TAMBERLICK** (Henri), célèbre ténor italien, né à Rome en 1820. — Il est mort à Paris, chez son gendre, le docteur Galezowski, le 14 mars 1889.

****TAMBOUR** s. m. — Encycl. Admin. milit. *Suppression et rétablissement des tambours.* En 1880, la question des tambours fit quelque bruit en France. Par arrêté du 3 juin, le ministre de la Guerre, général Farre, supprima l'usage des tambours dans l'armée. Suivant lui, l'utilité de la caisse était depuis longtemps contestée; cet instrument demande en effet un long apprentissage, et les tambours, n'étant pas armés, constituent des non-valeurs pour les régiments mobilisés. Cette disparition des tambours souleva, tant dans l'armée que dans le public, d'unanimes regrets, qui trouvèrent de l'écho dans les chansons et les revues de théâtre. Le mouvement fut même si vif, que le ministre de la Guerre suivant, général Billot, prit un nouvel arrêté en 1882 pour rétablir les tambours. Tel avait été l'avis des membres du conseil supérieur de la Guerre, « se basant sur nos traditions nationales, et sur les regrets que la suppression des tambours a laissés dans l'armée et dans le pays ». Somme toute, un peu de bruit pour rien.

TAMENDOUA, lac d'Afrique. V. CHIROUA.

***TAMISIER** (François-Laurent-Alphonse), homme politique français, né à Lons-le-Saunier (Jura) le 23 janvier 1809. — Il est mort à Paris le 20 mars 1880. Il avait été réélu au premier renouvellement triennal du Sénat le 5 janvier 1879.

TAMIZEY DE LARROQUE (Jacques-Philippe), érudit français, né à Gontaud (Lot-et-Garonne) le 30 décembre 1828. M. Tamizey de Larroque s'est consacré à des études d'histoire et d'archéologie. C'est un chercheur laborieux, un éditeur de documents le plus souvent intéressants. Il est correspondant de l'Académie des inscriptions depuis 1875. Parmi ses très nombreuses publications nous citerons : *Preuves que Thomas A Kempis n'a pas composé l'Imitation* (1862, in-8°); *Notes pour servir à la biographie de Mascaron* (1863, in-8°); *Salintes du Bartas* (1864, in-8°); *De la question d'emplacement d'Uxellodunum* (1865, in-8°); *Histoire de la commune des Hautes-Vignes* (1869, in-8°); *Un grand homme oublié; le président de Ranconnet* (1871, in-8°); *Des récents travaux sur Massillon* (1872, in-8°); *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais* (1874, in-8°); *Documents inédits sur Gassendi* (1877, in-8°); *De l'emprisonnement de l'abbé Faydit* (1878, in-8°); *De la correspondance inédite de B. de Montfaucon* (1879, in-8°); *Mazarinades inconnues* (1879, in-18). M. Tamizey a publié en les annotant les lettres de *Jean Chapelain*, de *Joseph Scaliger*, les *Correspondants de Peiresc*, lettres inédites (1879-1885, 10 vol. in-8°).

TAM-SUI ou **TAM-CHOUI**, ville et port de l'empire chinois, sur la côte septentrionale de l'île de Formose, à 50 kilom. O. de Kélung, à l'embouchure d'un fort torrent, le Tam-Sui-Ki, dont la branche orientale forme le port de Kélung.

Tam-Sui (COMBAT DE). Pendant que l'amiral Courbet s'établissait à Kélung, le contre-amiral Lespès se présentait devant Tam-Sui avec la « Triomphante », le « Château-Renaud », le « La Galissonnière, et la canonnière la « Vipère » (1er octobre 1884). Un bombardement réduisit au silence les batteries chinoises (2 et 3 octobre), mais il restait encore à détruire le poste d'inflammation des torpilles qui barrait la passe. On n'avait aucun document sur la topographie des lieux et aucune information sur les forces chinoises. Il était donc téméraire d'entreprendre avec une poignée d'hommes (600 en tout) une opération qui eût requis un effectif de troupes triple ou quadruple. Le débarquement fut néanmoins ordonné (8 octobre). Une fois engagé dans un mouvement trop prononcé, on ne voulut pas reculer sans combattre. Refoulés un instant par les marins français, les Chinois, notamment les montagnards, opposèrent une vigoureuse résistance, puis engagèrent une lutte acharnée. Les munitions des marins français s'épuisaient; parfois entourés de toutes parts, ils combattirent à la baïonnette. Il fallut se retirer devant le nombre croissant des adversaires en abandonnant les morts (une douzaine) dont les têtes furent coupées et ensuite exhibées par les Chinois. De son côté, l'ennemi, commandé par le général Soon, officier habile, avait perdu plus de 200 hommes. Le rembarquement fut terminé vers deux heures. Pendant toute l'action les navires de l'escadre n'avaient cessé de lancer des projectiles sur le fort de Tam-Sui.

TANA ou **POKOMO**, fleuve de l'Afrique orientale, tributaire de l'océan Indien. Il prend naissance sur les pentes orientales de la chaîne de montagnes Aberdare (hautes de près de 5.000 mètres), coule d'abord du N.-O. au S.-E. sous le nom de *Malanga* en longeant la base des monts Aberdare, tourne ensuite vers le N. pour se diriger vers le massif du Kénia (5.500 mètres), qui lui envoie de nombreux affluents. Après avoir reçu la rivière Kilolouma, qui vient du lac de Taka Abajila, le Tana se dirige vers le N.-E. et ensuite vers le S. pour garder cette direction générale jusqu'à son embouchure dans la baie Formose. Le Tana a 2 kilom. de largeur à son embouchure, d'une approche rendue difficile par une barre de sable mouvant. Pendant la saison des pluies le fleuve inonde à plusieurs kilomètres les plaines en détruisant une innombrable quantité de bêtes sauvages, principalement des éléphants, dont les corps, entraînés par le courant, sont dépouillés de leurs défenses par les indigènes. Le Tana est habité par de nombreux crocodiles et hippopotames.

*** TANAGRA**, auj. *Scamino*, v. de Béotie. — **Encycl.** Beaux-Arts. Tanagra, dans l'antiquité, n'était célèbre que par les coqs de combat qu'on y élevait; elle doit au hasard des découvertes d'être aujourd'hui bien plus avantageusement connue. De 1872 à 1880, un Corfiote, M. Yorghis Anaphantis, un Athénien, M. Lambros, un Français, M. Olivier Rayet, explorèrent sa nécropole et mirent au jour une multitude de statuettes d'un travail exquis. Plus de dix mille tombeaux furent fouillés; dans les uns, creusés au milieu d'un sol humide, les statuettes se désagrégeaient au toucher; dans les autres, ces figurines étaient restées intactes, quoique enfouies depuis si longtemps, car ces nécropoles datent du IXe siècle avant l'ère chrétienne, et gardaient encore des traces, non seulement apparentes, mais souvent très vives de leur coloration. Ces terres cuites coloriées étaient sans doute pour les anciens ce que sont pour nous les saxes et les sèvres du bon temps. Elles ont cela de particulier qu'elles reproduisent assez rarement des sujets connus, des chefs-d'œuvre de grands maîtres; les types reproduits par les coroplastes (modeleurs de jeunes filles) tanagréens appartiennent le plus souvent à la vie commune, mais ils sont choisis parmi les plus gracieux et représentés dans les attitudes les plus élégantes. « De là, a dit M. C. Rayet, dans son *Précis de l'histoire de l'art*, ces jeunes filles et ces femmes d'une coquetterie si exquise et en même temps si familière, ces enfants saisis dans la vivacité de leurs jeux, ces marchands, ces artisans qui tournent souvent à la caricature, mais dont le caractère propre est si bien marqué. »

Parmi les plus jolis spécimens qui aient passé en France dans les ventes publiques, nous citerons, d'après M. Paul Eudel : *Joueuse d'osselets;* vêtue d'un chiton sans manches qui laisse le sein gauche à découvert et d'un himation (longue tunique) rose qui descend de l'épaule pour n'embrasser que le bas du corps, elle met le genou droit en terre; de sa main droite, elle ramasse un osselet; une natte de cheveux, disposée en anneau, fait le tour du chignon. Ton de chair, cheveux roux, chiton blanc. *Jeune fille assise sur un rocher :* l'himation qui lui sert de voile est ajusté avec le plus grand art; la main gauche est dissimulée sous la draperie, l'autre est ramenée sur la poitrine. Chapeau pointu peint en gris, à bordure rouge, chaussures jaunes, chiton bleu. *Silène et Satyres :* un vieux Silène à barbe blanche, assis sur un rocher qu'il recouvre de sa chlamyde, ouvre la bouche toute grande pour recevoir le jet d'un rhyton] cannelé et orné d'une tête de bélier qu'il soulève de la main droite. Un enfant, qu'il enlace du bras gauche, pose sa main sur le bras de Silène et regarde en souriant le vieux buveur. Ce magnifique groupe doit remonter à la meilleure époque de l'art grec. *Jeune fille vaincue au jeu de balle et portant sur son dos sa compagne victorieuse; Jeune Satyre et Bacchante; Léda :* la déesse, assise sur un rocher, ayant près d'elle son cygne qui bat des ailes en la regardant, ramène autour d'elle la draperie sur laquelle se détache son corps nu. Cheveux noués en krobylos et retombant en grappes sur les épaules. C'est une des plus belles figurines connues de Léda, d'une pose charmante et d'un modèle inimitable; ton de chair, cheveux rouge brun, yeux colorés de blanc et de noir. *Hermès conduisant une jeune fille vers la barque de Caron :* debout dans sa barque, près du rivage sur lequel il appuie sa rame, Caron est coiffé du pilos et vêtu d'une exomide brune qui laisse à découvert le bras droit, posé sur la hanche. Ses cheveux et sa barbe sont peints en blanc; Hermès, vêtu d'une chlamyde rouge et chaussé d'endromydes a le pétase suspendu à la nuque. La jeune fille, drapée dans un chiton blanc et un manteau rose, s'avance à pas lents avec une expression de profonde tristesse ; ses cheveux sont retenus par une bandelette; ses mains, l'une abaissée, l'autre relevée à la hauteur du menton, soutiennent l'himation qui l'enveloppe. Ce merveilleux groupe est un des chefs-d'œuvre de la pratique grecque; ses couleurs sont d'une conservation irréprochable. *Gaulois combattant; Aphrodite au miroir; Jeune fille tenant un éventail; Chasseur assis; Eros adolescent; Hercule enfant; Bacchante fuyant un satyre.* Ces statuettes ou groupes ont atteint dans les ventes des prix allant de 1.000 à 10.000 fr. Citons encore une des jolies statuettes de Tanagra, offerte à Gambetta par un groupe d'Epirotes : « C'est une élégante de l'époque d'Alexandre, debout, nonchalamment appuyée sur la jambe droite, la main gauche crânement campée sur la hanche, le bras droit replié sur la poitrine. L'himation dont elle est enveloppée laisse entrevoir, autant que la coquetterie l'exige et que la pudeur le permet, les formes souples de son corps et retombe derrière l'épaule gauche. Les traits du visage de la jeune femme sont d'une beauté où la pureté du contour s'unit à la douceur de l'expression. Sur sa tête est une coiffure dont les exemples sont fort rares; c'est une pièce d'étoffe, doublée et triplée sans doute, empesée peut-être, qui, après avoir enveloppé le front, forme au-dessus du crâne une sorte de tablette carrée. Cela rappelle, mais avec plus de légèreté, la coiffure des paysannes des Abruzzes. »

*** TANGOUTES**, peuple asiatique, habitant le nord-ouest de la Chine (Kansou) et le nord-est du Thibet. Une fraction de ce peuple, les *Kara-Tangoutes*, est établie dans la région du Koukou-Nor et dans le territoire compris entre les sources du Hohang-Ho (fleuve Jaune) et le cours supérieur du Yang-Tsé-Kiang (fleuve Bleu). Ce peuple élève de grands troupeaux d'yaks et de brebis; il habite sous des tentes grossièrement construites, sur un sol boueux où quelques brassées de broussailles servent de lit. Les Tangoutes ont une remarquable aptitude pour le vol et la tromperie. Comme les Mongols, leurs voisins et leurs victimes, ils professent le bouddhisme. C'est parmi eux que se recrute la force armée au Thibet.

***TANNAGE** s. m. — **Encycl.** Ind. MM. Gerhardus Flesch et Cie, de Vienne, ont appliqué les premiers la diffusion à la fabrication des extraits tannants, et ce procédé tend à se généraliser. Les écorces ou les bois, au lieu d'être pulvérisés, sont simplement réduits en morceaux longs de 0m,01 à 0m,08 sur 0m,01 à 0m,04 de large, et quelques millimètres d'épaisseur. Ces fragments, versés par charges de 400 kilogrammes dans des diffuseurs de bois disposés en batterie de douze appareils, sont soumis à l'action de l'eau passant d'un diffuseur à l'autre, et s'échauffant dans des calorisateurs intercalés. Le roulement pour le remplissage des appareils s'exécute comme dans la fabrication du sucre, de manière à extraire le liquide après son passage dans le diffuseur rempli en dernier lieu. Les extraits ainsi obtenus sont plus énergiques que ceux qui sont fournis par les autres méthodes, et renferment la presque totalité du tanin, plus de 98 pour 100; on les concentre ensuite par évaporation dans le vide.

Si le tannage proprement dit a subi peu de modifications depuis que les propriétés de l'écorce de chêne sont connues, il n'en est pas de même pour les opérations qu'on fait subir aux cuirs avant ou après l'immersion dans les fosses à tan. Toutes ces opérations, qui exigeaient des ouvriers excessivement robustes et très habiles, s'exécutent, dans les usines bien montées, au moyen de machines dont la force motrice peut être produite économiquement, en brûlant dans les foyers des générateurs de la tannée et des débris divers. Les opérations principales que subissent les cuirs sont : l'ébourrage, l'écharnage, le lavage, le queursage et le battage pour les cuirs forts (v. CUIR, au tome IV du *Grand Dictionnaire*). L'*ébourrage* peut se faire par la machine à ébourrer Calliès, composée d'une table inclinée, sur laquelle la peau glisse, entraînée par un cylindre d'appel, en passant sous les couteaux hélicoïdaux d'un autre cylindre, qui rase tous les poils du cuir. Ces couteaux sont disposés en deux séries d'hélices, celles de droite et celles de gauche, ayant un sens inverse d'enroulement, de sorte que, tout en tondant la peau, ils l'étirent latéralement et empêchent la formation de plis. La table qui supporte la peau est une plaque de caoutchouc tendue sur un châssis; des ressorts l'appliquent contre le cuir et pressent celui-ci sous les couteaux. Cette machine nécessite une force motrice de 8 chevaux-vapeur, et, tournant à raison de cent vingt tours à la minute, ébourre quatre peaux à l'heure.

L'*écharneur*, qui débarrasse le cuir des lambeaux de viande ou de graisse restés adhérents au côté chair, est un appareil analogue; les cylindres sont quelquefois en ardoise et les couteaux en bronze.

Le *reverdissage* ou *lavage* des peaux s'exécute dans des tambours tournants qui reçoivent cinq à six peaux.

Puis vient le *queursage* ou travail de rivière, opéré par la machine à queurser, que l'on retrouve dans le corroyage sous le nom de « machine à mettre au vent ». Il existe plusieurs sortes de ces machines, mais le principe est le même pour toutes : elles promènent une pierre d'ardoise sur la peau, arrosée d'un courant d'eau. Les premières machines à queurser furent inventées par M. Lepelley.

Le *battage* des cuirs forts, pour les semelles de chaussures et autres emplois, exécuté à bras autrefois, se fait maintenant au moyen des machines à battre ou façonneuses, type Bérendorf ou autres. Cette opération a pour but de resserrer les pores du cuir en le comprimant, et de lui donner la raideur et la consistance exigées des cuirs forts. La machine à battre est une sorte de presse dont la vis à pas très allongé, mue par un levier qu'actionne la poulie de transmission, martelle le cuir entre deux disques de bronze de 0m,10 de diamètre environ. Le disque mobile donne de cent quatre-vingts à deux cent trente coups à la minute; la pression qu'il développe varie de 2.000 à 20.000 kilogr. par centimètre carré. Les machines à battre absorbent la force d'un cheval, et battent quarante cuirs par jour.

On a aussi combiné des machines susceptibles d'exécuter en une seule fois plusieurs opérations de l'apprêt des cuirs. La machine à façonner Allard frères peut servir au dé-

bourrage et au queursage. Les opérations du corroyage exécutées au moyen de machines sont : le drayage, le rebroussage, l'étirage, le parage. Les peaux sont débarrassées de la tannée et mises à une épaisseur uniforme au moyen des *drayeuses* mécaniques, qui promènent à leur surface un couteau, tournant rapidement à l'extrémité d'un arbre vertical. Quelquefois aussi ces machines portent des cylindres à lames hélicoïdales. Le *rebroussage* est exécuté par la machine à rebrousser ou *marguerite*, machine-outil qui remplace le paumage fait autrefois à la main pour développer le grain du cuir. Une paumelle, sorte de demi-cylindre en bois strié de rainures longitudinales, et long de $0^m,40$ à $0^m,50$, frotte l'un contre l'autre les deux côtés repliés de la peau. Dans certaines circonstances aussi la paumelle est en liège. L'*étirage* ou mise au vent est accompli par des machines qui peuvent supprimer une ou plusieurs des autres opérations; celle de Tourin supprime le rebroussage et le crépinage. Leur action est analogue à celle de la machine à queurser des tanneurs; il en existe plusieurs systèmes. Dans celui de Tourin, deux poulies de même diamètre donnent un mouvement de va-et-vient à une courroie sans fin qui promène des outils tranchants à la surface du cuir. La machine à appointer prépare le cuir à être imprégné de graisse; elle supprime le défonçage et le rebroussage. Le *parage* ou *lissage* est exécuté, pour certains cuirs, au moyen de cylindres lamineurs. Enfin, on peut compter comme dernière opération du corroyage le *découpage* du cuir en morceaux prêts à être assemblés, opération exécutée au moyen d'emporte-pièces, et le *cambrage*, fait par les machines à cambrer qui contournent le cuir fort découpé pour les chaussures et produisent de six à neuf fois plus que par le travail manuel, et à moitié meilleur marché.

La machine qui joue le rôle le plus important dans la fabrication des cuirs vernis est l'appareil à l'aide duquel on sépare les peaux brutes en deux dans le sens de leur épaisseur; on donne le nom de *vache* à la moitié qui comprend la fleur, le côté des poils, et le nom de *croûte* à l'autre moitié. La vache seule peut être vernie, la croûte sert à fabriquer des cuirs grossiers. La machine à refendre les peaux a pour organe principal un couteau d'acier, animé horizontalement d'un vif mouvement de va-et-vient, 4 à 500 allées et venues par minute; la vache, séparée par l'action de ce couteau, s'enroule sur un cylindre.

— *Cuir d'estomac de mouton.* Certains tanneurs des Etats-Unis fabriquent un cuir souple, analogue aux peaux chamoisées, avec l'estomac du mouton. Les muqueuses intérieure et extérieure de l'estomac étant enlevées, il reste une matière blanche et épaisse sur laquelle on applique pendant un certain temps une composition d'alun, de glycérine, de jaune d'œuf et de farine. On termine le traitement en faisant subir à ces peaux une sorte de hongroyage à l'huile de lin.

— *Cuir parcheminé.* On prépare le cuir parcheminé en immergeant le cuir tanné dans un bain acide d'une composition spéciale. Après dessiccation à l'air, le tissu du cuir gélatinisé se contracte et perd de son épaisseur. Cette concentration augmente la force de résistance, qui est à celle du cuir, par millimètre carré de section, comme 3,5 est à 1.

TANNER, médecin anglais, né dans le comté de Kent vers 1845, établi ensuite à New-York et naturalisé Américain. Il s'est fait connaître par une expérience tendant à prouver que l'homme peut soutenir son existence pendant un certain temps en s'abstenant de nourriture solide et en prenant uniquement de l'eau pure. En 1880, le docteur Tanner s'engagea à suivre ce régime pendant quarante jours. Il commença son expérience le 20 juin à midi et la mena à bien jusqu'au 7 août à la même heure. Bien qu'on ait exprimé plus d'un doute à cet égard, et qu'on l'ait accusé de faire mêler de l'alcool, du sucre ou d'autres matières à son eau, il semble que l'expérience a été sincère, et ce qui le prouverait, c'est qu'au dire des témoins le docteur, après son jeûne, était d'une maigreur extrême, qu'il avait perdu près de 18 kilogr. et paraissait défait et abattu comme on l'est au sortir d'une longue maladie. Ce qui a surtout prévenu contre la sincérité de l'expérience, c'est, il faut bien le dire, le caractère mal équilibré du docteur. Depuis qu'il s'est fait tant de bruit autour de son nom, il est difficile de savoir ce qu'est devenu le fameux jeûneur. En 1881, on le faisait mourir d'une chute à Amsterdam; en 1883, nous le retrouvons dans une maison d'aliénés de la Louisiane, ce qui n'a rien d'invraisemblable, surtout s'il est vrai qu'en 1888 il déclarait qu'après avoir étudié l'hibernation des animaux et s'être convaincu que l'homme pourrait la supporter comme eux il allait en tenter sur lui-même l'expérience. A l'exemple des fakirs hindous, il voulait se faire enfermer dans un cercueil sans air et enterrer pendant un nombre de jours qu'il fixerait. Il faut espérer qu'avant la mise à exécution de ce projet, on l'a réintégré dans le cabanon qu'il avait déjà occupé. V. JEÛNEUR.

* **TANN-RATHSAMHAUSEN** (Louis-Sanson, baron VON ou ZU DER), général bavarois, né à Darmstadt en 1815. — Il est mort à Meran le 26 avril 1881.

TANSKI (Joseph), patriote et publiciste polonais, né en 1805, mort en 1888. Après la révolution de Pologne de 1830, à laquelle il prit une part très active, il se réfugia en France. Incorporé comme officier dans la légion étrangère, il y gagna le grade de capitaine en combattant d'abord en Algérie contre Abd-el-Kader, puis en Espagne contre les carlistes. Il entra ensuite dans la presse : il collabora au « Messager des Chambres » et au « Journal des Débats » pendant près de trente ans. Lorsque survint la guerre de Crimée, il reprit l'épée et organisa une direction d'informations militaires, qui rendit les plus précieux services à l'armée des alliés. A la fin de 1870, il fonda l'*Avenir militaire*, dans lequel il s'occupa de la réorganisation et de la réforme de l'armée française, ruinée par une lutte désastreuse. M. Tanski, outre ses communications continuelles aux journaux, a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels nous mentionnerons : *Tableau militaire de l'empire de Russie; Mœurs politiques de l'Espagne; Voyage autour de la Chambre des députés; Cinquante années d'exil*. Dans ce dernier ouvrage, M. Tanski relate les événements de l'insurrection polonaise auxquels il fut mêlé, les dangers qu'il courut pour arriver jusqu'en France, les vicissitudes par lesquelles il passa avant de parvenir à la position honorable qu'il s'était créée comme publiciste, le résumé de la campagne de Crimée. M. Tanski était officier de la Légion d'honneur, et décoré d'ordres d'Espagne, d'Italie et de Turquie. Il avait rang de colonel dans l'armée ottomane.

TANTALIDIS, poète grec, né à Constantinople en 1818, mort en 1876. Il appartenait à l'école de Constantinople, qu'il ne quitta que momentanément à deux reprises pour Smyrne et pour Athènes. Devenu aveugle à 27 ans, il enseigna jusqu'à sa mort dans sa ville natale. Il publia à 16 ans son *Ode à Mai*, ses *Paignia* à 19 ans, ses *Poésies intimes* en 1860 à Trieste. Sa langue populaire est regardée comme un modèle de pureté.

* **TAON** s. m. — Se prononce *tan*, et non *ton*, d'après l'Académie (éd. de 1877).

TAPER s. m. (té-peur — mot anglais). Electr. Clef de court circuit installée entre les bornes d'un galvanomètre pour empêcher le passage accidentel de courants trop puissants à travers ses bobines.

* **TAPIA** (Don Eugenio DE), écrivain et jurisconsulte espagnol, né à Avila en 1785. — Il est mort à Madrid en août 1860.

TAPINOCÉPHALE s. et adj. (du gr. *tapeinos*, plat; *kephalê*, tête). Anthrop. Se dit d'un crâne qui affecte une forme plate.

* **TAPPAN** (Henry-Philippe), philosophe américain, né à Rhinebeck (New-York) le 23 avril 1805. — Il est mort à Vevey (Suisse) le 15 novembre 1881. Depuis 1856 M. Tappan avait été élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de France. Parmi ses derniers ouvrages nous citerons : *Une course du nouveau monde dans l'ancien* [*a Step from the new world*] (1852, 3 vol. in-12), relation d'un voyage en Prusse et en Angleterre, entrepris pour étudier les différents systèmes d'éducation.

TAPPERT (Guillaume), musicographe allemand, né à Oberthomaswaldau, près de Bunzlau (Silésie) en 1830. Il était dans l'enseignement depuis quelques années, lorsqu'il se rendit à Berlin en 1856 pour suivre les cours de la nouvelle académie de musique. En 1866 il s'établit définitivement dans cette ville, où il obtint plus tard la chaire d'histoire de la musique à l'académie. Parmi les ouvrages qui lui ont valu une grande réputation nous mentionnerons : *Etudes musicales* (Berlin, 1868); *Musique et éducation musicale* (Berlin, 1868) et *Wagner Lexikon*. Il a collaboré à la « Gazette musicale allemande » de 1876 à 1880.

* **TAQUIN** s. m. — Jeu mathématique dans lequel, étant donné un espace carré partagé en seize carrés égaux, numérotés dans leur ordre, et seize pions numérotés, placés dans un ordre quelconque sur ces cases, on se propose, après avoir enlevé le seul pion n° 16, d'amener, par simple glissement, chacun des quinze autres pions sur le carré qui porte son numéro.

— **Encycl.** Le jeu du *taquin* apparut d'abord en Amérique vers la fin de 1879, où il fut, dit-on, inventé par un sourd-muet qui se proposa par hasard de ranger dans une boîte, sans les retirer, des numéros qui se trouvaient dérangés. Le jeu fit d'abord fureur aux Etats-Unis et la théorie mathématique en fut publiée pour la première fois par Sylvester dans l' « American journal of mathematic » (Baltimore, 1879). Il fit son entrée en France en 1880 sous le nom de *taquin* et de *double casse-tête gaulois*. Ce jeu peut être considéré comme se rattachant à la théorie élémentaire des déterminants. M. Lucas en a donné la théorie au congrès tenu à Reims en 1880 par l'Association française pour l'avancement des sciences, et dans ses « Récréations scientifiques sur l'arithmétique et sur la géométrie de situation » publiées par la « Revue scientifique » (1881). En voici les traits principaux; et d'abord posons la question.

Les 16 pions numérotés de 1 à 16, 16 petits cubes par exemple, étant placés dans un ordre quelconque (fig. 1) sur le fond d'une boîte carrée qui les contient exactement, on enlève le n° 16 (case ombrée) et on se propose,

7	4	6	11
8	5	(case ombrée)	2
9	3	14	12
15	13	1	10

Fig. 1.

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	

Fig. 2.

sans soulever aucun des pions, par des glissements successifs, de les amener chacun à sa place dans l'ordre indiqué (fig. 2).

Conformément à la théorie des permutations, il existe plus de vingt trillions de positions initiales possibles (20.922.789.888.000). On peut ramener la moitié d'entre elles à l'une quelconque des quatre dispositions suivantes, où le n° 1 occupe l'une des extrémités de la première diagonale :

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16

1	5	9	13
2	6	10	14
3	7	11	15
4	8	12	16

16	12	8	4
15	11	7	3
14	10	6	2
13	9	5	1

16	15	14	13
12	11	10	9
8	7	6	5
4	3	2	1

L'autre moitié peut se ramener à l'une quelconque des figures inverses des précédentes où le n° 1 occupe l'une des extrémités de la seconde diagonale :

4	3	2	1
8	7	6	5
12	11	10	9
16	15	14	13

13	9	5	1
14	10	6	2
15	11	7	3
16	12	8	4

4	8	12	16
3	7	11	15
2	6	10	14
1	5	9	13

13	14	15	16
9	10	11	12
5	6	7	8
1	2	3	4

Une position initiale appartient à la première ou à la seconde catégorie, suivant que le nombre des inversions qu'elle présente est pair ou impair, car la manœuvre du taquin ne peut pas changer la parité du nombre des inversions (deux numéros, contigus ou non, font une inversion quand le plus petit est, dans l'arrangement, le premier des deux). On peut abréger le calcul par la considération des cycles. Considérons une permutation quelconque et mettons au-dessus des numéros rangés en file les quinze premiers nombres dans l'ordre naturel :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
8 6 12 1 5 14 2 11 13 15 4 9 3 10 7

Prenons 1, le chiffre 8 placé au-dessous, 11 placé au-dessous du 8 de la première ligne, 4 placé au-dessous du 11 de la première ligne; on retrouve 1 au-dessous du 4. On a formé le cycle

1 8 11 4.

On formera de même le cycle

2 6 14 10 15 7,

puis le cycle

3 12 9 13,

enfin

5.

Tous les numéros sont ainsi employés et forment 4 cycles. (Pour compter les cycles on suppose qu'on a mis à la place du numéro 16 celui qui occupait le dernier carré). Or, deux permutations appartiennent ou non à une même classe suivant que les nombres de leurs cycles sont ou non de même parité. L'ordre naturel fournit 15 cycles, c'est-à-dire un nombre impair. Les trois autres types directs fournissent aussi un nombre impair de cycles. Les quatre types inverses en donnent un nombre pair. En appliquant la règle à l'exemple choisi, on voit qu'il ne peut être ramené qu'à un des quatre types inverses.

Pour résoudre pratiquement le problème, remarquons qu'il est toujours possible de faire progresser un numéro quelconque de

deux rangs à droite ou à gauche. En effet, limitons le mouvement par des cloisons représentées sur la figure en traits gras. On

A	B	C	D
P	O	N	E
K	L	M	F
J	I	H	G

peut, en profitant de la place vide, sans changer l'ordre des termes dans le circuit ABCDEFGHIJKLMNOP, amener un numéro quelconque en B et le vide en O. Si alors on fait glisser le cube B dans le vide, ce cube gagne deux rangs à gauche dans le circuit. Le mouvement inverse lui ferait gagner deux rangs à droite.

Cela posé, reprenons une permutation quelconque des quinze nombres :

8, 6, 12, 1, 5, 14, 2, 11, 13, 15, 4, 9, 3, 7, 10;

cette disposition fournit cinq cycles et rentre, par conséquent, dans le premier type. Faisons avancer 1 de deux rangs à gauche et 8 de deux rangs à droite, 1 est à sa place. Ensuite, faisons avancer 2 de deux rangs à gauche deux fois de suite, et 6 de deux rangs à droite, 2 est à sa place; etc.

On peut toujours mettre dans leur ordre les treize premiers cubes; les deux derniers se trouveront alors dans l'ordre 14, 15 ou dans l'ordre 15, 14, suivant que la position initiale était de première ou de seconde catégorie. Dans ce dernier cas, il faudrait ramener l'arrangement à l'un des types inverses.

Il est clair qu'au lieu d'assigner aux numéros l'ordre naturel, on pourrait leur assigner un ordre déterminé quelconque. La solution se ramènerait à celle du cas précédent par un numérotage provisoire.

TARAPACA, ville de la république du Chili, province de Tarapaca, au pied occidental de la Cordillère des Andes et sur la lisière orientale de la pampa de Tamarugal, à 1.158 mètres d'altitude; 1.208 hab. Cette petite ville, cédée en 1883 au Chili, par le Pérou, exploitait jadis d'importantes mines d'argent.

Tarapaca (BATAILLE DE). Après la prise de Pisagua (2 novembre 1879), l'armée alliée des Péruviens et des Boliviens battit en retraite dans la direction du Sud, rallia vers la Noria les effectifs disponibles et vint attaquer un corps de 10.000 Chiliens établi dans les positions de Cerro San-Francisco et de Dolorès; elle fut repoussée avec perte et se replia sur Tarapaca (20 novembre 1879). Le 27, les Chiliens, prenant à leur tour l'offensive, donnèrent trois assauts à Tarapaca et finirent au troisième assaut par se rendre maîtres de la place (28 novembre). Ils avaient perdu 700 hommes et les alliés avaient eu 236 morts et 261 blessés. Cette victoire assura au Chili la possession de la province de Tarapaca et de la partie méridionale de la province de Maquegna.

TARASSIS s. m. (ta-ra-siss — du gr. *taraxis*, trouble). Pathol. Hystérie chez l'homme.

* **TARBÉ** (Louis-Hardouin-Prosper), archéologue français, né à Paris en 1809. — Il est mort à Reims le 3 janvier 1871.

* **TARBÉ DES SABLONS** (Edmond-Joseph-Louis), littérateur, né à Paris le 20 février 1838. — Après la chute de l'Empire, M. Tarbé, fidèle au parti bonapartiste, continua à le soutenir dans le « Gaulois » qu'il avait fondé, et dont il était resté le directeur; mais, voyant le succès de son journal diminuer graduellement, il le céda en 1879 à M. Arthur Meyer. On lui doit plusieurs romans : *les Drames parisiens* (1875, in-12), publié sous le pseudonyme de **Jacques Lefèvre**; *Barbe grise* (1884, in-12); *Bernard l'assassin* (1886, in-18); *M. de Morat* (1886, in-18); *le Roman d'un crime* (1887, in-18). M. Tarbé a tiré de son roman, *M. de Morat*, un drame en quatre actes qui a été représenté en 1887 au Vaudeville. L'année précédente, il avait fait jouer avec un grand succès à l'Ambigu un drame en cinq actes, *Martyre!* écrit en collaboration avec M. d'Ennery.

TARCHONIQUE adj. (tar-ko-ni-ke — rad. *tarchonanthus*, nom de plante). Chim. Se dit d'un alcool à molécule très complexe, solide, blanc, fusible à 82°, extrait des feuilles du *tarchonanthus camphoratus*.

TARCONINE s. f. (tar-ko-ni-ne — anagr. de *narcotine*). Chim. Base organique dérivée de la narcotine.

— **Encycl.** La *tarconine* $C^{11}H^4AzO^3$ s'obtient en chauffant à 200° la bromotarconine; il se forme en même temps du bromure de méthyle. Elle forme un dérivé bromé, la bromotarconine, cristallisée en aiguilles orangées solubles dans l'eau bouillante, substance qui, décomposée par la chaleur, se convertit en corps bleu, insoluble dans l'eau. A ce corps se rattachent un grand nombre de dérivés colorés, entre autres des ammoniums composés, tels que l'iodure de méthylbromotarconium.

TARCONIQUE adj. (tar-ko-ni-ke — rad. *tarconine*). Chim. Se dit d'un composé à fonction complexe à la fois acide et base cristallisable, jaune, fusible à 223°, peu soluble à froid, mais soluble à chaud dans l'eau et dans l'alcool, qu'on obtient à l'état de sel barytique en dédoublant par l'eau de baryte l'iodure de méthylbromotarconium.

* **TARDIEU** (Armand-Louis), écrivain français, naturalisé belge, né à Rouen en 1807. — Il est mort à Bruxelles en 1867.

* **TARDIEU** (Auguste-Ambroise), médecin français, né à Paris le 10 mars 1818. — Il est mort dans la même ville le 12 janvier 1879. Son dernier ouvrage a pour titre : *Etude médico-légale sur les blessures* (1879, in-8°).

* **TARDIEU** (Augustin), homme politique français, né à Arles le 23 décembre 1828. — Il est mort dans la même ville le 17 avril 1883. Depuis 1881 il était complètement rentré dans la vie privée.

TARDIF (Adolphe), jurisconsulte et érudit français, né à Coutances (Manche) en 1824. En même temps qu'il faisait son droit, M. Tardif suivit les cours de l'Ecole des chartes, et il fut reçu presque simultanément docteur en droit et archiviste-paléographe. Il fut conseiller d'Etat sous l'Empire. Après qu'il eut pris sa retraite, il devint professeur de droit civil et de droit canonique à l'Ecole des chartes. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Pensions civiles, caisses de retraites et d'assurances sur la vie* (1872, in-8°); *Notions élémentaires de critique historique* (1884, in-8°); *Document pour l'histoire du processus per inquisitorem* (1884, in-8°); *la Procédure civile et criminelle aux* XIIIe *et* XIVe *siècles* (1885, in-8°); *Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit* (1883-1887, 4 vol. in-8°); *le Droit privé au* XIIIe *siècle* (1886, in-8°); *Histoire des sources du droit canonique* (1887, in-8°).

TARDIF (Ernest-Joseph), fils du précédent, docteur en droit, archiviste-paléographe, avocat à la cour d'appel de Paris, né à Houesville (Manche), en 1855. Il s'est occupé comme son père de l'histoire du droit et a publié plusieurs travaux estimables, parmi lesquels nous citerons : *Coutumiers de Normandie*, textes critiques, publiés avec notes et éclaircissements, 1re partie (1882, in-8°); *les Auteurs présumés du grand Coutumier de Normandie* (1885, in-8°); *la Date et le caractère de l'ordonnance de saint Louis sur le duel judiciaire* (1887, in-8°); *Une minute de notaire du* XIe *siècle en notes tironiennes* (1888, in-8°). — TARDIF (Jules), son frère, né à Coutances (Manche) en 1827, mort en 1882. Il fut chef de section aux Archives nationales et a publié les ouvrages suivants : *Mémoire sur les notes tironiennes* (1852, in-4°); *Monuments historiques, cartons des rois* (1867, in-4°); *Etudes sur les institutions politiques et administratives de la France. Période mérovingienne* (1882, in-8°).

* **TARIF** s. m. — **Encycl.** Admin. *Tarif douanier*. Ce tarif des douanes est un document officiel publié par l'administration des Finances. C'est un tableau dans lequel sont énumérés dans un ordre déterminé, en général dans l'ordre alphabétique, toutes les marchandises, tous les objets assujettis à des droits à l'entrée ou à la sortie et la quotité de ces droits.

Aux termes de la loi, toute marchandise importée de l'étranger est considérée comme étant d'origine étrangère et doit, à ce titre, être soumise aux conditions du tarif. De même, toute marchandise provenant de l'intérieur et présentée pour l'exportation est réputée d'origine nationale et est traitée comme telle sous le rapport des droits. Tout objet entrant en France ou en sortant est soumis au tarif. Si des immunités particulières sont accordées aux ambassadeurs et aux membres du corps diplomatique accrédités près le gouvernement français, c'est uniquement à titre de courtoisie et de réciprocité. Les objets destinés à leur usage et à celui de leur famille ne sont exempts de droits de douane qu'en vertu d'autorisations spéciales de l'administration (v. IMMUNITÉ). Telle est la règle. Il n'y est même pas fait exception pour les objets importés ou exportés pour le compte du gouvernement et des services publics.

D'une manière générale, la base du tarif est l'uniformité, c'est-à-dire que le régime des douanes est le même sur tous les points de la France. Les importations et les exportations des mêmes objets sont soumis aux mêmes droits, quelle que soit leur provenance ou leur destination. A l'entrée comme à la sortie, toute marchandise suit le régime qui lui est assigné par le tarif. Si des omissions ont été faites dans le tableau officiel du tarif, ces omissions ne peuvent être réparées que lorsqu'il s'agit de marchandises importées. Dans ce cas, l'objet est assimilé à l'article qui lui est le plus analogue, soit par la préparation, soit par l'emploi, soit par la valeur. Les produits composés de matières ou substances diversement taxées, lorsqu'ils ne sont pas spécialement inscrits dans le tarif sont soumis, à l'entrée, aux droits établis sur la partie du mélange la plus imposée. A la sortie, il n'existe aucune assimilation. Les marchandises inscrites nominativement sur le tableau des droits sont seules soumises au payement des taxes prévues par le tarif.

Indépendamment du tarif général, l'administration des Douanes applique le tarif conventionnel, que l'on peut appeler aussi *tarif différentiel*. Ce tarif se différencie du tarif général suivant les conventions passées entre la France et les divers Etats. Ajoutons que, depuis 1888, un tarif spécial règle les taxes auxquelles sont assujetties les marchandises de diverse nature importées d'Italie en France ou exportées de France en Italie. Ce tarif est connu dans l'administration des Douanes sous le nom de *tarif italien*. Il a été mis en vigueur à la suite de la dénonciation du traité de commerce existant précédemment entre la France et l'Italie.

Dans certains Etats divisés en zones existe un tarif douanier dit *tarif de pénétration*. Les taxes perçues à l'entrée ou à la sortie des marchandises varient suivant que ces marchandises sont importées ou exportées sur tel point ou de tel point du territoire.

Les tarifs de douane dits *de protection* ne sont en réalité que des tarifs de compensation. Ils ont pour but, en effet, de rétablir l'égalité de traitement entre le produit national et le produit étranger. Prenons deux hectolitres de blé se présentant sur le même marché. L'un a été récolté sur la terre française, l'autre sur la terre étrangère. L'agriculteur étranger ayant supporté des charges beaucoup moins considérables que l'agriculteur français, son hectolitre de blé lui revient bien moins cher qu'il ne revient au cultivateur en France. Supposons une différence de 5 francs par hectolitre. Si l'on fait payer à ce blé étranger 5 francs par hectolitre pour entrer sur le territoire français, on rétablit l'égalité dans la lutte entre le produit français et le produit étranger. On ne fait pas de la protection, on fait de la compensation. Depuis 1882 on a pu, en France, dans le but de défendre l'agriculture nationale, voter des surtaxes, des modifications au tarif, à l'entrée des céréales et du bétail de provenance étrangère. Mais ce résultat avait été atteint, parce que les céréales et le bétail avaient été laissés en dehors des traités. Cette raison suffirait à elle seule pour motiver la dénonciation des traités de commerce à leur expiration. Quand ces traités auront été dénoncés, nous aurons notre pleine et entière liberté d'action, et l'on pourra établir, après une enquête loyale et approfondie, un tarif général, sérieusement compensateur, qui sera applicable à tous et qui permettra aux diverses branches de notre agriculture comme à nos diverses industries de vivre et de prospérer. On peut se tromper dans l'établissement d'un tarif général comme dans la rédaction d'un traité de commerce, protéger trop tel produit, ne pas protéger suffisamment tel autre. Seulement, quand on n'a pas de traités de commerce, il est toujours facile de réparer ses erreurs par une modification au tarif général, soit que l'on abaisse tel droit, soit que l'on relève tel autre droit. Sous le régime des traités de commerce, on n'a plus cette faculté; on a les mains liées jusqu'au jour de l'échéance de ce traité. Si l'on voit une des industries nationales, écrasée par la concurrence étrangère, décroître et disparaître, on est forcé de la laisser périr, puisque sa mort est la conséquence d'un contrat que l'on est impuissant à déchirer; telle est, depuis quelques années, la situation de la France. On peut parfaitement être libre-échangiste en principe et voter ou demander dans la pratique des tarifs de douane compensateurs.

** **TARN** (DÉPARTEMENT DU). — D'après le recensement de 1885, ce département compte une population de 358.757 hab. Il est divisé en 318 communes, 35 cantons, 4 arrondissements, qui nomment ensemble 6 députés (loi du 13 février 1889) et 2 sénateurs. Le Tarn dépend du 16e corps d'armée, de la cour d'appel et de l'Académie de Toulouse, du 27e arrondissement forestier. Albi est le siège d'un archevêché.

** **TARN-ET-GARONNE** (DÉPARTEMENT DU). — D'après le recensement de 1885, ce département compte une population de 214.046 hab. Il est divisé en 194 communes, 24 cantons, 3 arrondissements, qui nomment ensemble 4 députés (loi du 13 février 1889) et 2 sénateurs. Le Tarn-et-Garonne dépend du 17e corps d'armée, de la cour d'appel et de l'Académie de Toulouse, de la 18e conservation forestière. Montauban est le siège d'un évêché.

* **TARNIER** (Etienne-Auguste), mathématicien français, né à Paris en 1808. — Il est mort dans la même ville le 3 janvier 1882. Après avoir pris sa retraite comme inspecteur primaire, il devint, lors de la création des universités catholiques, professeur de mathématiques pures et doyen à la Faculté des sciences de l'université catholique d'Angers. Parmi les derniers ouvrages de ce fécond auteur nous citerons : *les Erreurs scolaires recueillies dans les livres, les concours*, etc. (1876, in-12); *Petit Traité de géométrie pratique, rédigé d'après les programmes de la Ville de Paris* (1879, in-12); *le Patriotisme en action, histoire abrégée des gloires militaires de la France* (1881, 1 vol. in-12).

TARNINE s. f. (tar-ni-ne — rad. *tarconine*). Chim. Base organique cristallisable en aiguilles orangées, soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'éther, qu'on obtient à l'état de bromhydrate en chauffant la bromotarconine à 130° avec de l'eau. Sa formule est $C^{22}H^{20}Az^2O^3$.

TARSECTOMIE s. f. (tar-sèk-to-mî — du gr. *tarson*, tarse; *ektemnein*, enlever). Chir. Opération consistant dans l'ablation totale ou partielle des os du tarse. ‖ On dit aussi TARSOTOMIE.

— **Encycl.** Cette opération a été proposée et pratiquée en Angleterre depuis plus d'un quart de siècle; elle n'a été discutée en France qu'en 1883, pour être traitée de *folie chirurgicale* par le doyen des orthopédistes français, M. Guérin. Celui-ci réprouva alors hautement « la méthode de pratiquer, pour le traitement du pied-bot, soit l'ablation de l'astragale, du scaphoïde ou du cuboïde, soit même la résection de ces os et celle du calcanéum chez des enfants de tout âge, jusqu'à l'adolescence ». Selon lui « toutes les formes de pied-bot peuvent et doivent être traitées par la ténotomie, la syndesmotomie, le massage et les appareils orthopédiques ». Toutefois, les progrès récents de l'ostéotomie et les merveilleux résultats dus à la méthode antiseptique ont décidé les jeunes chirurgiens français à introduire cette opération dans le traitement de certains pieds-bots rebelles à tout autre procédé. « Certains pieds-bots invétérés ne peuvent être guéris par les appareils et la ténotomie; ils sont justiciables de la résection des os du tarse et du cou-de-pied. » On distingue la tarsectomie en *totale* ou *partielle*, *antérieure* ou *postérieure*, selon l'étendue et le siège des parties enlevées. Cette opération doit être pratiquée avec les plus grandes précautions antiseptiques et suivie de l'application immédiate d'un appareil contentif pour maintenir le redressement obtenu. Aujourd'hui la tarsectomie est devenue une opération courante. Elle s'applique surtout aux pieds-bots osseux dont la difformité congénitale s'accuse avec le développement du squelette; on l'utilise encore dans certains cas de traumatismes graves, d'arthrite tuberculeuse, tumeurs blanches, etc.; grâce à elle, on peut conserver la forme du pied avec un simple raccourcissement. Elle fait en réalité partie de la chirurgie conservatrice.

Tartarin de Tarascon (LES AVENTURES PRODIGIEUSES DE), roman de M. Alphonse Daudet (1872, in-16). Cette spirituelle satire des Méridionaux a valu à M. A. Daudet, de la part de ses compatriotes, bon nombre d'invectives passionnées; cependant, il y a mis plus de malice que de méchanceté véritable, et il se moque avec tant d'esprit des travers qu'il reproche aux gens de Tarascon, Nîmes, Beaucaire et autres pays du soleil, qu'on peut bien lui pardonner quelque exagération. Son Tartarin est devenu populaire, comme représentant typique de la vantardise méridionale, et il mérite de remplacer le Gascon de notre vieux répertoire. Tartarin est un bon bourgeois, électeur, vieux garçon, torturé de la passion de la chasse, des voyages, des aventures et qui, avec tout cela, vit le plus paisiblement du monde dans un coin ignoré d'une petite ville de province. Pour Tarascon, c'est un grand homme. Comme chasseur, il n'a pas son pareil, quoiqu'il n'ait jamais rien tué; mais ce n'est pas sa faute : pas de gibier à vingt lieues à la ronde! Ah! s'il y en avait! Faute de gibier, les Tarasconnais, guêtrés et casqués, s'en vont dans la campagne, lancent leurs casquettes en l'air et les criblent de grains de plomb. Tartarin ne manque jamais son coup; aussi est-il le roi des « chasseurs de casquettes ». Son jardin, où il y a un baobab (*arbos gigantea*) réduit, il est vrai, à des proportions minimes, car il pousse dans un pot de réséda; son cabinet de travail, où il fume sa pipe, entouré d'un arsenal complet : carabines, rifles, tromblons, couteaux catalans, kriss malais, flèches caraïbes, massues hottentotes, lassos américains, fait l'admiration de toute la ville. Il serait donc parfaitement heureux si, à force d'avoir annoncé qu'il irait un de ces jours chasser les grands lions de l'Atlas, il ne se voyait forcé d'y aller enfin, de sa personne. Dure extrémité; mais l'armurier Costecalde, Bézuquet, le pharmacien, et même le capitaine Bravida, ancien officier d'habillement, lui font comprendre qu'il faut partir. Il part donc, escorté de caisses énormes, étiquetées *Caisses d'armes*, et d'autres non moins volumineuses, étiquetées *Provisions*, dans lesquelles il a entassé des conserves de quoi ravitailler une armée. Après une traversée bien orageuse, il aborde à Alger, où l'arsenal qu'il promène à sa ceinture et sur ses épaules soulève des rires dont il se moque bien, lui qui va chasser les grands fauves du désert, et, pour premier exploit, il tue un pauvre bourriquet, dans un champ de carottes où il s'était mis en faction dès le coucher du soleil, s'imaginant être en plein désert. Son second coup de fusil s'adresse à un lion, qu'il couche par terre, raide mort; malheureusement c'était un vieux lion aveugle, apprivoisé par des mendiants arabes et instruit à tenir une sébile entre ses dents à la porte des mosquées. Cet exploit coûte fort cher à Tartarin; mais il envoie la peau du lion à Tarascon, où le bruit de ses grandes chasses africaines se répand : ce n'est bientôt plus un lion qu'il a tué, c'est dix lions, vingt lions, et, à son retour, l'ivresse générale le gagne; montrant un chameau qu'il a ramené d'Alger, fidèle compagnon de ses voyages : « Il m'a vu tuer tous mes lions! » s'écrie-t-il avec une parfaite bonne foi, car il est persuadé qu'il a dû en tuer beaucoup, et il fait venir la chair de poule à ses auditeurs en entamant d'une voix sourde le récit de ses chasses : « Figurez-vous qu'un certain soir, en plein Sahara!... »

Tartarin sur les Alpes, roman de M. Alphonse Daudet (1885, in-8°). Dans cette suite aux *Aventures prodigieuses de Tartarin*, le héros tarasconnais aspire à se couvrir de nouveaux lauriers; il ne lui suffit pas d'être le terrible tueur de lions et le roi des chasseurs de casquettes, il veut justifier le titre de président de l'Alpin-Club, qui lui a été décerné par acclamation sans qu'il eût jamais mis le pied sur les Alpes, et, muni de crampons de fer commandés tout exprès, d'alpinstocks, de piolets, qui le hérissent formidablement, il gagne le Rigi-Kulm. Une première désillusion l'attend; il croit, en inscrivant son nom sur le registre, Tartarin de Tarascon, en grosses lettres, qu'il va produire un bouleversement dans l'hôtel et rit sous cape en regardant la servante : la servante ne laisse apercevoir aucune émotion, et Tartarin se persuade que cette petite hypocrite dissimule abominablement. Mais bien d'autres signent après lui, et nul ne semble le connaître. Ce que c'est que la gloire, et pourtant on affronte tant de dangers à la conquérir. Pour diminuer autant que possible ceux qui l'attendent dans les Alpes, Tartarin voudrait avoir un bon guide; l'hôtelier lui en enseigne un hors ligne, extraordinaire, qui connaît les montagnes du monde entier : de Suisse, de Savoie, du Tyrol, de l'Inde, des Amériques : il a piloté des Anglaises au sommet de l'Himalaya. Voilà bien l'homme de Tartarin; mais, mis en présence du fameux guide : « Té! Bompart! » s'écrie-t-il. C'est, en effet, Bompart, un Tarasconnais comme Tartarin, et qui a grimpé sur l'Himalaya tout juste comme Tartarin a tué vingt lions dans le grand désert. Ce farceur de Bompart ne l'accompagnera pas d'ailleurs, il est retenu par des Péruviens; mais il persuade à Tartarin qu'il n'y a aucun danger à faire l'ascension des Alpes : ce n'est qu'un décor d'opéra, où tout est truqué par la puissante compagnie qui a mis les Alpes en actions : partout il y a des praticables, on ne risque rien; des matelas de neige sont disposés d'avance dans les crevasses, pour les chutes. Ce qui coûte gros, par exemple, c'est l'entretien des avalanches. Le bon Tartarin, assez incrédule d'abord, finit par gober ces bourdes invraisemblables, « dans tout Tarasconnais le hâbleur se doublant d'un gobeur »; aussi les guides sont-ils étonnés de l'assurance de ce bonhomme, qui ne sait ni marcher ni se servir du piolet, et qui, cependant, va partout avec un aplomb imperturbable. Tiré du péril à grands risques, le long de la Yungfrau, il cligne de l'œil aux guides qui l'ont sauvé, en homme qui sait à quoi s'en tenir sur le danger qu'il y a de tomber dans les crevasses, « au fond desquelles il y a toujours quelqu'un pour vous recevoir, le chapeau à la main ». Tartarin court aussi de grands périls du fait de nihilistes russes, qui d'abord le prennent pour un espion et songent à s'en débarrasser comme ils l'ont fait, sous ses yeux, d'un prétendu ténor italien, dans lequel ils ont reconnu un agent de police; puis, détrompés, ils songent à tirer parti de l'adresse à la carabine du chasseur de casquettes pour l'affilier à leur conspiration et lui confier le soin de tuer le tsar. Ils croient vraiment que Tartarin a occis des quantités de grands félins dans le désert. Sonia, la jolie nihiliste, toute blanche et rose, fait tourner la tête à l'honnête Tarasconnais qui, de tueur de lions, va peut-être devenir tueur de tsars. Il est sauvé par l'arrivée d'une députation de ses compatriotes escortant la bannière de Tarascon qu'ils veulent lui faire planter sur le sommet du mont Blanc. Tartarin s'y décide héroïquement, d'autant mieux que cette fois il aura avec lui Bompart, le fameux Bompart, qui a lâché ses Péruviens. Mais Bompart rechigne, il a peur; c'est bien dangereux, le mont Blanc. « Quoi donc? le mont Blanc ne serait-il pas préparé comme la Yungfrau? — Préparé? dit Bompart, ne se rappelant plus rien de son ancienne tarasconnade. — Mais la compagnie, la Suisse mise en actions, l'affermage des montagnes, les crevasses truquées? — Comment? vous avez cru?... Mais c'était une *galéjade!* Entre gens de Tarascon, *pas moins*, on sait bien ce que parler veut dire. — Alors, demande Tartarin, très ému, la Yungfrau n'était pas préparée? — Pas plus. — Et si la corde avait cassé? — Ah! mon pauvre ami!... » N'importe, Tartarin veut essayer; il emmène Bompart, avec lequel il s'arrête à moitié chemin, et, pendant que les guides achèvent l'ascension, ils redescendent chacun de son côté, l'un et l'autre ayant, lors d'un pas difficile, coupé la corde qui l'obligeait à sauver le camarade. L'incident restant ignoré, l'honneur de Tarascon est sauf, et, après de si émouvantes péripéties, nul ne contestera à Tartarin son titre de président de l'Alpin-Club.

TARTRAGE s. m. (tar-tra-je — rad. *tartre*). Techn. Procédé de vinification proposé pour remplacer le plâtrage des moûts de vin.

— **Encycl.** Il résulte des nombreuses recherches qui ont été faites à ce sujet qu'au point de vue de l'hygiène publique la pratique du *tartrage* ou du phosphatage ne sau-